



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C_20250319_11-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20250319_11

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES" - APPROBATION DE LA CONVENTION TRISANNUELLE DE Mécénat

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Damien PAUME (Dardilly).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le projet de convention tri-annuelle de mécénat entre le SIGERLy et Électriciens sans frontières, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le SIGERLy, dans le cadre de ses compétences, souhaite participer à des actions de solidarité internationale notamment en attribuant une subvention à l'Association « Électriciens sans frontières » ;

Considérant que l'association « Électriciens sans Frontières » est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique qui favorise l'accès à l'électricité des populations les plus démunies ; et intervient à travers le monde tant sur des projets durables qu'en situation de crise humanitaire ;

Considérant que le projet de convention ci-joint a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le SIGERLy et Électriciens sans frontières dans le cadre d'actions de solidarité internationale ;

La participation financière du Syndicat pour la réalisation de ces actions s'effectue sur trois ans, par le biais de dotation annuelle, soit un montant total de 6 000 euros :

- 2025 : 2 000 euros
- 2026 : 2 000 euros
- 2027 : 2 000 euros

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le Comité syndical :

APPROUVE la convention tri annuelle de mécénat entre le SIGERLy et Électriciens sans frontières ;

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association « Électriciens sans frontières » pour soutenir ses actions de solidarité internationale, dont le versement s'effectuera par dotation annuelle de 2 000 euros répartie sur trois ans (2025-2027) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération ;

DÉCIDE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants, au chapitre 65 article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé ».

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 44 (119 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (2 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Signé électroniquement par : **Éric PEREZ**
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.